



---

# Inscrivez-vous dès maintenant à notre webinaire le 13 juin 2022 à 18h

Dernière mise à jour le : 10 Juin 2022



Est-il préférable de s'installer en qualité de TNS ou comme assimilé salarié ?

Cette question de tous les créateurs d'entreprise, les jeunes experts-comptables se la posent aussi pour eux-mêmes.

La mode du moment est le statut de président de SAS.

Pourtant les choses sont un plus complexes qu'il n'y parait et les idées reçues nombreuses.

Si le statut TNS peut parfois être risqué, celui de salarié peut procurer des garanties plus précaires, contrairement à ce qu'on pourrait penser.

Bref, il n'y a pas de place pour l'approximation sur cette question essentielle du statut social.

A l'occasion de ce webinaire animé par Bruno Chrétien, nous vous présenterons les données du problème pour que vous fassiez les meilleurs choix en toute sécurité.

[Inscrivez-vous en cliquant ici](#)

[Retour à la rubrique des actualités](#)